



**MANUEL  
UTILISATEUR &  
UTILISATRICE 2018**



**BAVARIA**  
mon living car

# Composition-type d'un van

Les pictogrammes et les différentes zones apparaissant sur ce schéma de principe ne reflètent pas forcément l'implantation de votre van.



Coffre à bagages



Branchement 230V



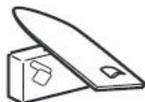
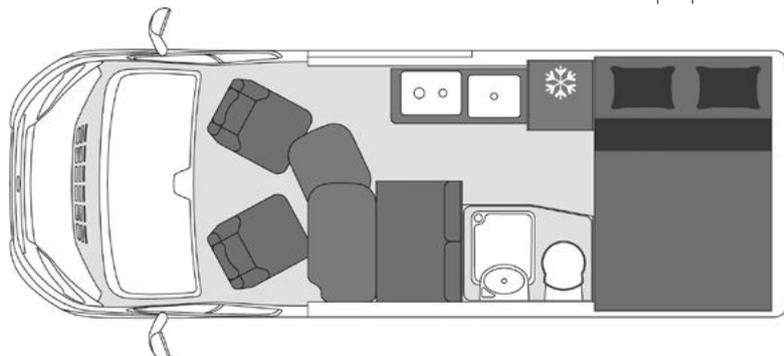
Purge chauffe-eau



Remplissage  
eaux propres



Trappe à gazoil



Soute garage



Vidage eaux usées



Cassette WC



Panneau de  
contrôle



Batterie  
cellule



Extincteur  
(selon législation du pays)



Coffre à gaz

Les photographies et illustrations publiées, tout en étant la propriété exclusive du Groupe Pilote, ne sont pas contractuelles.

Le groupe se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de modifier, ajouter ou supprimer des composants ou des caractéristiques techniques, dans le seul but d'améliorer la qualité de ses produits. Malgré le soin apporté à sa réalisation, celui-ci ne peut constituer un document contractuel.

## 1 - Bienvenue

1.1 Bienvenue à bord ! .....	5
1.2 Comment utiliser ce manuel ? .....	5
1.3 Cadre légal .....	7
1.3.1 Réglementation .....	7
1.3.2 Garantie .....	7
1.4 Savoir-vivre du fourgonniste .....	8
1.4.1 Principes généraux.....	8
1.4.2 Stationnement.....	8
1.4.3 Déchets .....	9
1.4.4 Organismes de référence .....	9

## 2 - Découvrez votre van

2.1 Le porteur .....	10
2.1.1 Le châssis .....	10
2.1.2 Les roues.....	10
2.1.3 Les accessoires .....	10
2.2 La cellule .....	11
2.2.1 Trappes, ouvertures et vannes.....	11
2.2.2 Aménagement intérieur .....	11
2.3 Schémas de principe des fluides .....	12
2.3.1 Eau.....	12
2.3.2 Électricité .....	13
2.3.3 Gaz.....	17
2.3.4 Aération, chauffage.....	18
2.4 Sécurité.....	19
2.4.1 Incendie.....	19
2.4.2 Gaz.....	19
2.4.3 Électricité.....	20
2.4.4 Issues de secours .....	20

## 3 - Préparation du voyage

3.1 Remise en service après immobilisation .....	22
3.1.1 Eau propre .....	22
3.1.2 Réfrigérateur .....	22
3.2 Plein et niveaux .....	22
3.2.1 Carburant.....	22
3.2.2 Pression des pneus.....	22
3.2.3 Eau propre.....	23
3.2.4 Gaz .....	23
3.2.5 Batterie.....	24
3.3 Équipements pratiques et de secours .....	24
3.3.1 Ampoules.....	24
3.4 Chargement.....	25
3.4.1 Prescriptions techniques.....	25
3.4.2 Calcul des masses.....	26
3.4.3 Stockage des bagages .....	26
3.4.4 Remorque.....	27

## 4 - Déplacement

4.1 Sécurisation avant le départ .....	29
4.2 Réglages .....	29
4.3 Conduite.....	30
4.4 Places assises autorisées .....	30

## 5 - Arrêts et stationnement

5.1 Choix de l'emplacement.....	31
5.2 Sécurisation à l'arrêt.....	31
5.3 Alimentations.....	31
5.3.1 Mise en service de l'eau .....	31
5.3.2 Mise en service du gaz .....	32
5.3.3 Électricité 230 V.....	32

5.4 Vidange.....	33
5.4.1 Eaux usées .....	33
5.4.2 WC.....	33
5.5 Isolation.....	33
5.6 Verrouillage.....	33
<b>6 - Utilisation des équipements</b>	
6.1 Ouvrants .....	34
6.1.1 Fenêtres .....	34
6.1.2 Toit ouvrant .....	37
6.2 Cuisine .....	38
6.2.1 Évier .....	38
6.2.2 Appareils fonctionnant au gaz.....	39
6.3 Table .....	43
6.3.1 Table accrochée au côté du véhicule.....	43
6.3.2 Table centrale à pied fixe .....	44
6.4 Télévision.....	44
6.5 Autoradio et Autoradio lecteur DVD et GPS.....	44
6.6 Cabinet de toilette.....	45
6.6.1 Douche et lavabo .....	45
6.6.2 WC .....	45
6.7 Couchage.....	45
6.7.1 Le toit relevable .....	45
6.7.2 Le couchage d'inette.....	46

## 7 - Entretien et hivernage

7.1 Installation gaz.....	47
7.2 Entretien de l'intérieur .....	47
7.2.1 Cabine.....	47
7.2.2 Mobilier.....	47
7.2.3 Coussins, matelas.....	48
7.2.4 Entretien des baies .....	48
7.2.5 Équipements sanitaires .....	49
7.2.6 Appareils de cuisson .....	49
7.2.7 Réfrigérateur.....	49
7.2.8 Chauffe-eau .....	49
7.2.9 Panneau de contrôle.....	49
7.3 Nettoyage de l'extérieur .....	50
7.3.1 Lavage de la carrosserie .....	50
7.3.2 Goudron.....	50
7.3.3 Petites rayures .....	50
7.4 Hivernage ou arrêt prolongé .....	51
7.4.1 Batteries .....	51
7.4.2 Eau .....	53
7.4.3 Mise hors service du réfrigérateur.....	54
7.4.4 Dispositif d'aération .....	54
7.4.5 Réparations.....	54

## 7 - Les concessionnaires Bavaria

# 1 - Bienvenue

## 1.1 Bienvenue à bord !

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir fait confiance à Bavaria.

Il est très important de lire attentivement ce manuel d'utilisation, ainsi que les notices livrées avec chaque équipement : réfrigérateur, chauffe-eau, chauffage, four, etc.

Bien utiliser votre van vous permet un meilleur confort de vie et préserve la valeur de votre véhicule.

Dans tous les cas, le réseau Bavaria est à votre disposition, ainsi que le Service Relation Client Bavaria (voir coordonnées chapitre 7).

La contrefaçon, la traduction ou la copie de tout ou partie du présent document sont interdites. Toute copie totale ou partielle devra faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de notre part.

Bon voyage avec votre van Bavaria.

## 1.2 Comment utiliser ce manuel ?

Toujours emporter le manuel de l'utilisateur dans le van et transmettre les instructions de sécurité aux autres utilisateurs. Ce document contient des remarques importantes dont certaines engagent la sécurité des personnes. Vous devez les lire attentivement. Vous trouverez ci-après la signification des différents pictogrammes utilisés dans ce document.



### **Attention, risque de dommage corporel**

Si vous ne tenez pas compte de cette remarque, vous risquez de mettre en danger des personnes.



### **Attention, risque de dommage matériel**

Si vous ne tenez pas compte de cette remarque, vous risquez d'endommager le ou les appareils concernés.



### **Information complémentaire**

Ces remarques complètent votre information ou attirent votre attention sur un détail utile.



### **Préservons l'environnement**

Certaines manipulations ou comportements risquent de détériorer la qualité de notre environnement.



### **Usage en période froide**

Attention aux risques particuliers liés au froid.



### **Restriction de garantie**

Attention, vous risquez une restriction ou une remise en cause de la garantie si vous n'observez pas ces recommandations.

## 1.3 Cadre légal

### 1.3.1 Réglementation

Le véhicule doit être immatriculé conformément à la réglementation. Il n'y a pas de réglementation spécifique concernant l'utilisation d'un van. A la fois véhicule et mode d'hébergement, le fourgon aménagé est soumis aux dispositions des codes suivants (différents suivant les pays) :

- code de la route pour la conduite automobile
- code général des collectivités territoriales et code de la route pour le stationnement sur la voie publique
- code de l'urbanisme pour le stationnement sur le domaine privé.

### 1.3.2 Garantie

- La garantie, assurée par le concessionnaire vendeur, est de 24 mois à partir de la date de livraison et de mise en mains. Elle est impérativement mentionnée par le concessionnaire vendeur dans le cadre réservé à cet effet sur le certificat de garantie.
- La garantie ne s'applique qu'à la partie cellule ainsi qu'aux transformations effectuées par la société GP SAS sur le châssis porteur ; la partie châssis bénéficie par ailleurs de la garantie du constructeur automobile.
- La garantie devra, dans la mesure du possible, être assurée par le concessionnaire vendeur tant pour la cellule proprement dite, que pour les pièces défectueuses qui peuvent être échangées indépendamment.
- Le van sera laissé à la disposition du concessionnaire pour les travaux d'échange ou de réparation. Les frais de transport aller-retour (tant pour le van que pour les personnes) ou autres frais engendrés directement ou indirectement pour cela ne feront l'objet d'aucun dédommagement.
- Dans le cas d'appareils électroménagers disposant de leurs propres garanties constructeur (réfrigérateur, chauffage...), il y a lieu de s'adresser au représentant de la marque le plus près de votre domicile (voir la liste des représentants jointe à la notice de l'appareil concerné) ou, à défaut, à votre concessionnaire Bavaria.
- Il est impératif de remplir les documents de garantie lorsque les appareils en sont pourvus et de les retourner aux différents fabricants.

### **La garantie est exclue dans les cas suivants :**

- L'acheteur n'a pas suivi les instructions d'utilisation
- Le van a été modifié par une personne non habilitée ou par le montage de pièces non d'origine
- Le dommage ou le défaut sont le résultat de la non-observation du Code de la route
- Le dommage est le résultat d'une utilisation impropre ou négligente
- Usure naturelle
- Le van a été réparé dans un atelier non-agréé par la société GP SAS ou sans son accord écrit préalable
- Le van a été transformé ou équipé d'accessoires non posés par le constructeur et qui sont susceptibles d'en affecter les caractéristiques substantielles

## **1.4 Savoir-vivre du fourgonniste**

### 1.4.1 Principes généraux

La discrétion est la première qualité du fourgonniste accompli qui doit s'attacher à ne laisser aucune trace de son passage. Savoir-vivre, respect de l'autre et protection de l'environnement sont des valeurs universelles qui s'appliquent particulièrement aux fourgonnistes. L'utilisation des vans comme habitation impose de respecter des règles vis-à-vis de la population des endroits fréquentés.

### 1.4.2 Stationnement

Dans les centres villes ou en milieu urbain, il est opportun de choisir des lieux de stationnement à faible densité de population et ne gênant pas la visibilité et la pratique du commerce, pour lesquels le gabarit du véhicule ne pourrait d'évidence pas constituer une gêne à la circulation. De même, l'utilisation des vans comme habitation doit s'effectuer dans ces lieux :

- sans débordement sur l'espace à l'extérieur du véhicule
- sans nuisance pour les riverains
- sans monopolisation de l'espace public
- en surveillant les animaux domestiques de manière à éviter les ennuis et les souillures

### 1.4.3 Déchets

L'évacuation des eaux usées doit être réalisée :

- dans des endroits appropriés et en aucun cas près des habitations, des cours d'eau ou des cultures.
- la vidange d'eaux « noires » (WC) est strictement interdite dans le réseau des eaux pluviales.

Pendant les trajets, toutes les vannes d'évacuation des eaux doivent être fermées. Même l'évacuation des eaux propres, pour ne pas paraître suspecte, doit être effectuée avec discrétion. On aura toujours intérêt à se familiariser avec les moyens dont disposent les localités pour permettre les évacuations dans de bonnes conditions. L'élimination des ordures ménagères doit être faite en utilisant des sacs à disposer dans les endroits prévus à cet effet.



Les eaux usées doivent être évacuées dans des endroits appropriés et en aucun cas près des habitations, des cours d'eau ou des cultures.

C'est en respectant l'ensemble de ces principes de bon sens que chaque personne pourra profiter pleinement des multiples plaisirs que procure la passion du voyage en véhicule de loisirs.

### 1.4.4 Organismes de référence

Vous pouvez vous procurer le « Guide du savoir-vivre - Camping-car citoyen » au CLC : Comité de liaison du camping-car ([www.accueil-camping-car.com](http://www.accueil-camping-car.com)). Vous pouvez aussi vous rapprocher du Syndicat des véhicules de loisirs ([www.univdl.org](http://www.univdl.org))



Le CLC est constitué de trois organismes :  
Le syndicat des constructeurs de camping-cars (SICVERL), le syndicat des distributeurs de camping-cars (DICA) et la Fédération des clubs d'utilisateurs de camping-cars (FACCC)

## 2 - Découvrez votre van

### 2.1 Le porteur

#### 2.1.1 Le châssis

Le manuel d'utilisation et le carnet d'entretien du châssis édités par le constructeur automobile doivent vous être fournis à la livraison par votre concessionnaire. Nous vous conseillons d'en prendre connaissance et de suivre les instructions quant à l'entretien du châssis. Le réglage du parallélisme est effectué en usine par le constructeur du châssis.



Le réglage du parallélisme doit être contrôlé impérativement à 1 500 km. Un nouveau contrôle est fortement conseillé à 20 000 km. Ces interventions sont à la charge de l'utilisateur.

Le numéro de châssis se situe sur le passage de roue avant droit.



#### 2.1.2 Les roues

Pour la pression de gonflage, voir le chapitre 3. En cas de crevaison, la roue de secours est située sous le véhicule. La manuel utilisateur de Fiat vous donnera la meilleure procédure pour changer votre roue.

#### 2.1.3 Les accessoires

Porte-moto et attelages de remorque doivent être impérativement homologués et équipés d'un circuit électrique approprié.



Les accessoires entraînent une réduction de la capacité de charge du van et modifient la tenue de route. Le conducteur doit adapter sa conduite, voire réduire sa vitesse dans certains pays.

## 2.2 La cellule

### 2.2.1 Trappes, ouvertures et vannes

Votre van dispose de plusieurs types d'ouvertures sur l'extérieur :

#### Des ouvrants

- Portes d'accès à la cabine
- Porte latérale coulissante
- Portes battantes de la soute
- Fenêtres latérales
- Lanterneaux (translucides)
- Portillon d'accès à la cassette WC pour sa vidange

#### Des trappes

- Carburant
- Remplissage d'eau propre

#### Des vannes d'évacuation

- Vidange du réservoir d'eau propre
- Vidange du chauffe-eau
- Évacuation des eaux usées

#### Des dispositifs d'aération

- Grilles et/ou cheminées d'évacuation de l'air vicié (pour appareils de cuisson, réfrigérateur, chauffage... selon modèle)
- Dispositifs intégrés dans les lanterneaux et dans le plancher du véhicule

### 2.2.2 Aménagement intérieur

Votre camping-car est constitué de quatre zones d'équipements pour votre confort et votre sécurité. Les aménagements diffèrent selon les modèles et les options livrés.

- Conduite : sièges équipés de ceintures de sécurité
- Repas : table, sièges, évier, appareils de cuisson, réfrigérateur
- Toilette : lavabo, douche, WC
- Séjour : logement TV, rangements

## 2.3 Schémas de principe des fluides



NE PAS PERCER LE PLANCHER DU VANS. Des tuyaux d'évacuation du gaz et des eaux sont intégrés dans le plancher. Ne jamais réaliser de modifications, sauf par des installateurs agréés.

### 2.3.1 Eau

Schéma d'alimentation

#### Eau propre

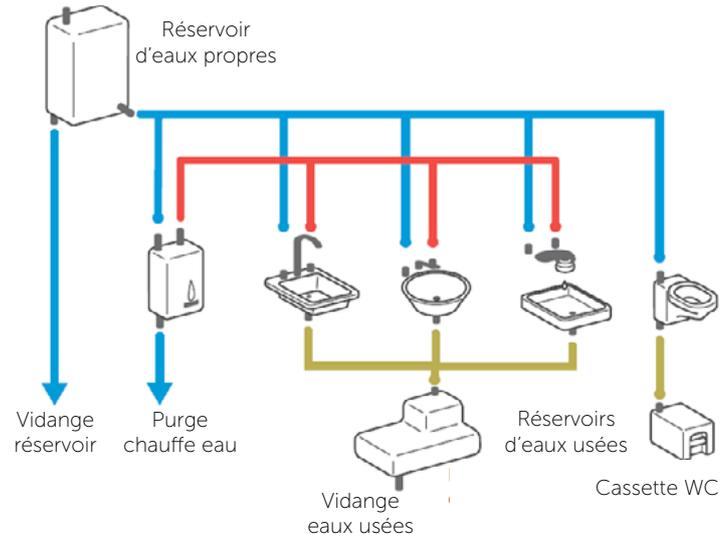


Le remplissage se fait par une trappe d'orifice de remplissage muni d'un bouchon fermant à clef, repérable par un pictogramme. Le réservoir est situé dans un coffre de banquette, ou dans la soute en fonction du véhicule.

#### Eaux usées



Les eaux usées sont recueillies dans un réservoir situé sous le véhicule. La vidange s'effectue au moyen d'une vanne d'évacuation située sous la porte cellule.





### Panneau solaire

Un panneau solaire peut être branché sur le connecteur du bloc électrique (option). Il est important de bien suivre les instructions de montage fournies par le constructeur du panneau solaire.



Les panneaux solaires fournissent une charge d'appoint souvent insuffisante en cas d'utilisation nocturne et simultanée de plusieurs appareils électriques.

Un câble en attente est disponible au niveau du luminaire dans le salon.

### Groupe électrogène

Pour l'utilisation d'un groupe électrogène, respecter l'ordre des étapes :

- Démarrer en premier le groupe électrogène
- Brancher le câble 230 V sur le van

Les éléments du circuit



Un groupe électrogène raccordé sur le réseau 230 V du van doit être parfaitement régulé (risque de détérioration du chargeur interne).

### Bloc électrique

Le bloc électrique comprend un chargeur, un transformateur (distribution 12 V complète) et des fusibles (protection des circuits). Il est situé, dans la soute.

### Disjoncteur

Le disjoncteur est placé à côté du bloc électrique.

### Capteurs

Les capteurs mesurent le niveau des réservoirs d'eau propre et d'eaux usées.



Le courant consommé ne doit pas dépasser 90 % de la valeur nominale du fusible correspondant du bloc électrique.

## Fusibles - Bloc électrique

Désignation	Fonction	Localisation	Amp	Couleur
F1	Batterie cellule	Porte-fusible près du bloc électrique	50 A	Rouge
F2	Batterie moteur	Porte-fusible près du bloc électrique	50 A	Rouge
F3	Puissance frigo 12V	Sur module fusible relais	20 A	Rouge
F4	Détection batterie cellule	Sur module fusible relais	2 A	Bleu
RL	Relais marche pied (suivant modèle)	Sur module fusible relais		
Solaire	Installé ou prédisposition	Bloc électrique	20 A	Rouge
Chargeur interne	En attente	Bloc électrique	20 A	Jaune
Chargeur auxiliaire	En attente	Bloc électrique	20A	Jaune
Chauffage	Combiné chauffage / chauffe-eau	Bloc électrique	10 A	Rouge
Marchepied	Marchepied	Bloc électrique	20 A	Rouge
Télévision	TV - Antenne SAT	Bloc électrique	10 A	Rouge
Lampe extérieure	Lumière extérieure	Bloc électrique	5 A	Orange
Autoradio	Puissance autoradio*	Bloc électrique	15 A	Bleu
Lumière 1	Lumière	Bloc électrique	15 A	Bleu
Lumière 2	Lumière	Bloc électrique	15 A	Bleu
Auxiliaire 2	En attente	Bloc électrique	10 A	Rouge
Auxiliaire 1	En attente	Bloc électrique	10 A	Rouge
Auxiliaire 6	En attente	Bloc électrique	15 A	Bleu
Auxiliaire 3	Prise USB salon	Bloc électrique	15 A	Marron
Auxiliaire 4	En attente	Bloc électrique	15 A	Bleu
Auxiliaire 5	En attente	Bloc électrique	15 A	Bleu
Lit électrique	En attente	Bloc électrique	20 A	Jaune

\* suivant options et modèles

## Le panneau de contrôle

Le panneau de contrôle permet de commander les fonctions électriques de la partie habitable du van et d'afficher les niveaux des batteries et des réservoirs d'eau. Il est placé au-dessus de la porte d'entrée de la cellule, ou au-dessus de la cuisine. Pour le fonctionnement du panneau de contrôle, voir la notice du fabricant.

### Réserves techniques

L'installation électrique du van doit être conforme aux normes en vigueur. Les manipulations sur l'installation électrique peuvent porter atteinte à la sécurité des personnes et du véhicule et sont donc interdites.

Il est formellement interdit de procéder à des modifications au niveau du panneau de contrôle. Seul un personnel spécialisé est habilité à effectuer le raccordement électrique, conformément au manuel de montage du fabricant.

### Tension de service

La tension nominale est de 12 V.

## 2.3.3 Gaz

### Schéma d'alimentation

Le détendeur gaz peut-être équipé d'un inverseur automatique suivant les modèles.



Seul un installateur agréé est autorisé à intervenir sur les appareils fonctionnant au gaz.

#### Installation

Votre van est équipé d'un coffre qui peut contenir deux bouteilles avec une seule bouteille raccordée au réseau. Les bouteilles de gaz sont à placer dans le coffre prévu à cet effet. L'installation fonctionne au propane exclusivement, dans tous les pays.

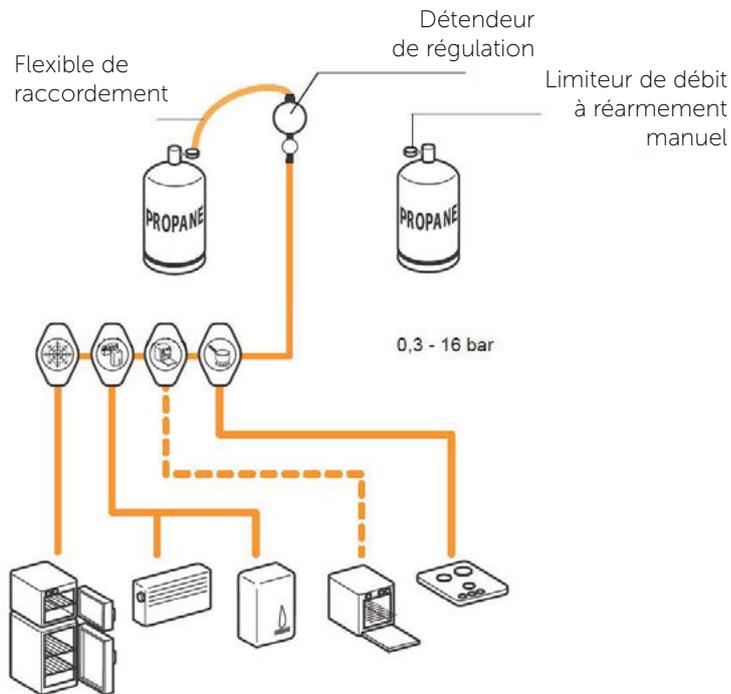
La pression d'utilisation est de 30 mbar.

Pour tous branchements d'éléments supplémentaires sur votre installation, consultez votre concessionnaire (cf. notice livrée avec le van).

- Ne pas modifier le type du détendeur
- Ne pas utiliser les appareils sous une pression de service différente
- Changer les tuyaux d'alimentation souples (lyres) avant la date limite indiquée dessus pour un modèle homologué, identique à celui d'origine.



Ne pas stocker d'équipement dans le coffre gaz.



## Système gaz permettant le chauffage en roulant

Le détendeur dispose d'un détecteur de choc intégré. En cas d'accident, avec une forte décélération, un système de protection mécanique coupe l'arrivée du gaz. Il répond à la réglementation européenne et vous autorise à utiliser le chauffage gaz en roulant.

Aucun autre appareil que le chauffage n'est conçu pour être utilisé en roulant.

### 2.3.4 Aération, chauffage

La présence d'aérations permanentes, hautes et basses, est indispensable pour assurer un renouvellement de l'air en permanence.

- L'aération basse est généralement réalisée par une découpe au pied des meubles et dans le plancher.
- L'aération haute est assurée par les fenêtres de toit qui disposent d'une aération permanente.

Ces dispositifs favorisent une convection naturelle de l'air, y compris à l'intérieur des banquettes.



Les dispositifs d'aération ne doivent en aucun cas être occultés, même en hiver. Attention à les maintenir propres et sans poussière.



Ne pas stocker d'équipement dans le coffre du chauffage.

## 2.4 Sécurité

Ne jamais laisser d'enfants dans votre van sans surveillance. Ce principe de précaution est fondamental dans un fourgon aménagé compte tenu de la présence d'équipements électriques moyenne et basse tension et d'équipements fonctionnant au gaz.

L'utilisation des lève-vitres électriques peut être dangereuse. S'assurer que, pendant le mouvement des vitres, les passagers ne sont pas exposés au risque de pincement.



Attention au risque de pincement lors de l'utilisation des lève-vitres électriques.

### 2.4.1 Incendie

Prévoir un extincteur à poudre sèche d'une capacité d'au moins 1 kg homologué et se familiariser avec sa notice d'utilisation. Prévoir une couverture anti-feu près de la cuisine. Consulter les dispositions locales de prévention des incendies.

Ne pas conserver de bombes aérosol dans le camping-car ; il y a danger d'explosion à des températures supérieures à 50°C, température souvent atteinte en été. Ne jamais utiliser d'appareils de cuisson ou de chauffage autres que ceux équipant le van. Si vous devez brancher un appareil de cuisson ou un radiateur électrique, il doit être de type à radiation directe, pour éviter les risques d'incendie et d'asphyxie.

Vous trouverez les schémas des issues de secours de votre van dans le paragraphe « Issues de secours », page 1.

### 2.4.2 Gaz

Fuite de gaz

En cas d'odeur de gaz, n'allumer ni lumière, ni lampe de poche, ni briquet, ni allumette, n'actionner aucun élément électrique (ex. interrupteur), jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune odeur de gaz.

Vous devez immédiatement :

1. Fermer les bouteilles de gaz
2. Aérer en ouvrant toutes les ouvertures

### 2.4.3 Électricité

Toute modification ou réparation du circuit électrique effectuée de façon non conforme et sans tenir compte des caractéristiques techniques du circuit peut provoquer des anomalies de fonctionnement et engendrer des risques d'incendie. Le liquide contenu dans la batterie cellule, comme dans la batterie principale, est toxique et corrosif. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Veillez à ne pas approcher de la batterie, une flamme, une source possible d'étincelles ou une bombe aérosol : danger d'explosion et d'incendie.

La batterie est un accessoire dangereux et des manoeuvres incorrectes peuvent provoquer des décharges électriques de très grande intensité. Éviter d'approcher impérativement de la batterie, des flammes ou des cigarettes allumées. Ne pas provoquer d'étincelles : danger d'explosion et d'incendie.



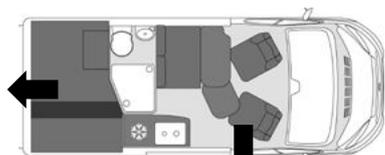
Lorsqu'il y a intervention sur la batterie ou à proximité, toujours se protéger les yeux avec des lunettes spéciales.



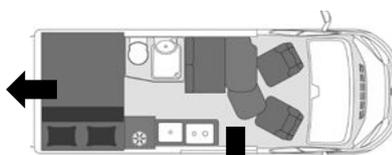
Ne pas stocker d'équipement dans le compartiment électrique.

### 2.4.4 Issues de secours

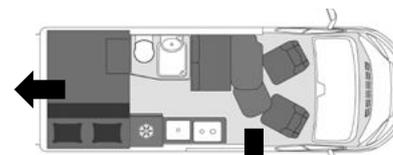
Les schémas ci-dessous vous indiquent les issues de secours prévues dans votre van suivant la réglementation en vigueur.



V540G



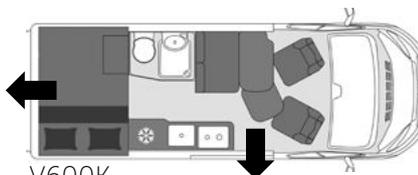
V600G



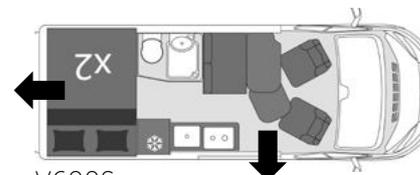
V600F



V600E



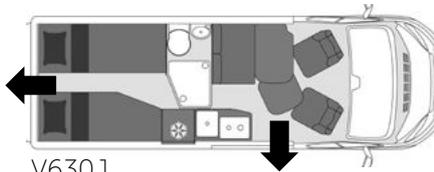
V600K



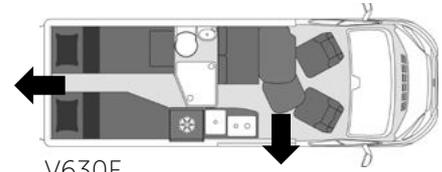
V600S



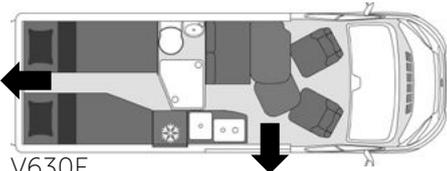
V600SE



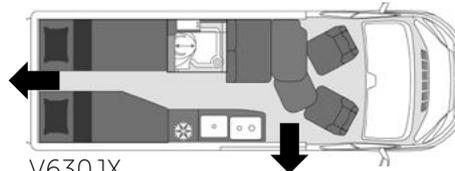
V630J



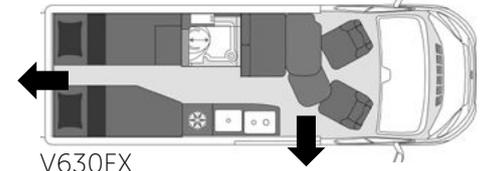
V630F



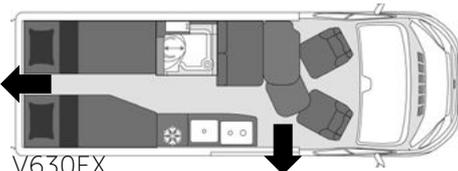
V630E



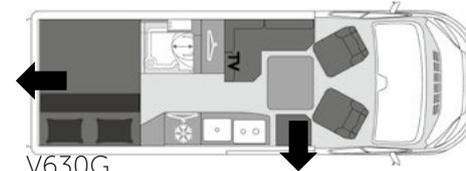
V630JX



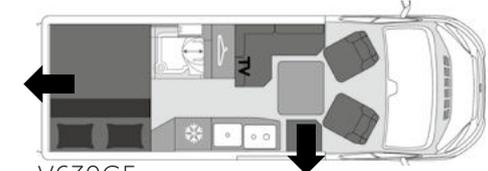
V630FX



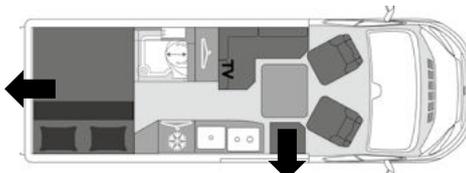
V630EX



V630G



V630GF



V630GE

# 3 - Préparation du voyage

## 3.1 Remise en service après immobilisation

### 3.1.1 Eau propre

La mise en pression après une longue période d'hivernage conduit à une arrivée saccadée de l'eau. Il convient donc de purger le circuit en laissant le robinet ouvert. La pression devient constante lorsque l'air s'est complètement échappé des tuyauteries.

### 3.1.2 Réfrigérateur

En cas de fonctionnement au gaz, retirer impérativement les caches extérieurs des aérateurs haut et bas. Les caches ne doivent être utilisés qu'en cas de grand froid afin de protéger l'habitacle ; dans ce cas, aucun appareil à gaz ne doit fonctionner.

## 3.2 Plein et niveaux

### 3.2.1 Carburant



Le réservoir de carburant est accessible par une trappe située à côté de la porte conducteur. Consulter le manuel d'utilisation du constructeur du châssis pour les spécificités techniques. Avant de faire le plein, éteindre les appareils à gaz et fermer les robinets des bouteilles de gaz.



Il est formellement interdit d'utiliser les appareils à gaz pendant le remplissage de carburant, y compris le chauffage pour lequel l'utilisation en route est néanmoins possible.

### 3.2.2 Pression des pneus

Pour rouler en toute sécurité, vérifier la pression des pneus tous les 15 jours et avant tout long trajet. Contrôler la pression à froid. Ne diminuer en aucun cas la pression des pneus lorsque ceux-ci sont chauds, sinon la pression serait trop basse une fois les pneus froids. Vous devez adapter la pression des pneus à la charge du véhicule

Pression de gonflage à froid préconisée par les fabricants

Pneumatiques (avec valve métallique type Michelin Camping)	Pression avant	Pression arrière
215/70 R15 CP	5,0 bars	5,5 bars
225/75 R16 CP	5,5 bars	5,5 bars



Le sous-gonflage des pneumatiques réduit leur durée de vie et compromet votre sécurité : risque d'explosion, augmentation de la distance de freinage, perte d'adhérence.

Consulter la notice du constructeur automobile pour connaître la pression adéquate. Cette information figure en général sur une plaque dans la portière ou la trappe à carburant.

### 3.2.3 Eau propre



Vous pouvez vous approvisionner dans les stations service lorsque vous faites le plein de carburant. Par ailleurs, de plus en plus de bornes de service sont installées à l'initiative des communes : les utiliser à la fois pour le remplissage d'eau propre et la vidange des eaux usées. Le remplissage se fait par une trappe d'orifice de remplissage muni d'un bouchon fermant à clef repéré par un pictogramme.

### 3.2.4 Gaz

Mise en marche et arrêt de l'installation

Pour la mise en marche et l'arrêt de l'installation du gaz, voir la notice du constructeur.

Remplacement de la bouteille vide

Pour le remplacement de la bouteille vide, voir la notice du constructeur. Les bouteilles doivent être sanglées fermement avant de refermer le coffre. Suivant les pays, les raccords des bouteilles de gaz sont différents. Avant de changer de bouteille de gaz dans un pays étranger, assurez-vous que la bouteille est bien compatible avec votre lyre.



Restes de gaz: défense de fumer, pas de flammes nues

### 3.2.5 Batterie

Avant de partir en voyage, et notamment après une longue période de non-utilisation, vérifier la charge des deux batteries. Pour recharger la batterie, brancher le véhicule sur le secteur 230 V durant 24 heures après avoir vérifié que le fusible F1 de protection batterie cellule est bien en place. Une batterie totalement déchargée perd en efficacité (décharge plus rapide).



Aucun objet métallique ne doit être en contact avec la batterie.

Le logement batterie doit toujours être fermé et ne contenir aucun objet autre que la batterie.

## 3.3 Équipements pratiques et de secours

Vous devez obligatoirement posséder des gilets réfléchissants ainsi qu'un triangle de pré-signalisation (attention, la législation diffère selon le pays ; se renseigner au cas par cas). Se munir d'un équipement minimum tel que carte routière, boîte à pharmacie, outillage, ampoules et fusibles de rechange, tuyau de remplissage du réservoir d'eau, rallonge 230 V.



Prévoir les outils contre la neige (pelle, balai...) pour nettoyer le marchepied, le toit, les fenêtres, et dégager les abords du véhicule.

### 3.3.1 Ampoules

Pour tous les feux du véhicule : se rapporter au manuel FIAT

## 3.4 Chargement

### 3.4.1 Prescriptions techniques

Votre van a été conçu et homologué en fonction de prescriptions techniques précises qu'il convient de respecter, dont :

- la masse maximale admissible (véhicule seul)
- la masse maximale tractable (pour la remorque)
- la masse maximale de l'ensemble (véhicule + remorque)
- les masses maximales admissibles sur chacun des essieux
- la masse en ordre de marche (voir « Nota », page 28)

Ces données figurent sur votre certificat de conformité. Certaines d'entre elles figurent aussi sur la carte grise :

- Case F1 : masse maxi admissible
- Case F3 : masse maxi de l'ensemble
- Case G : masse en ordre de marche.



La plaque d'identification

(située dans le compartiment moteur) indique :

- la masse maxi admissible du véhicule
- la masse maxi de l'ensemble
- la masse maxi admissible sur chacun des essieux (1, 2 ou 3)

### 3.4.2 Calcul des masses

Calculer votre chargement en tenant compte d'un ensemble d'éléments tels que les passagers, des bagages, des équipements et options, des pleins de carburant, d'eau propre et de gaz. L'ensemble doit être réparti au mieux dans les différentes zones de rangement de votre véhicule.



\*La Masse en ordre de marche correspond à la masse du véhicule avec le réservoir de carburant rempli à 90%, 20 litres d'eau propre et une bouteille de gaz remplie à 90%, y compris la masse du conducteur (75kg) et les équipements de série du véhicule.

**Attention**, la pose d'équipements optionnels lourds (réservoir d'eau supplémentaire, climatiseur 230 V + groupe électrogène, porte-moto, etc.) affecte votre chargement.

Le non-respect de ces prescriptions peut détériorer les conditions de sécurité des vans, et notamment la tenue de route.

### 3.4.3 Stockage des bagages

Afin d'éviter un surcroît de bagages, établir des listes pour la vaisselle, les vêtements et les objets personnels. Nous vous conseillons de leur affecter une place précise, bien calés dans les nombreux rangements prévus à cet effet, afin de les retrouver facilement. Utiliser au mieux les rangements comme les meubles et les coffres de rangement



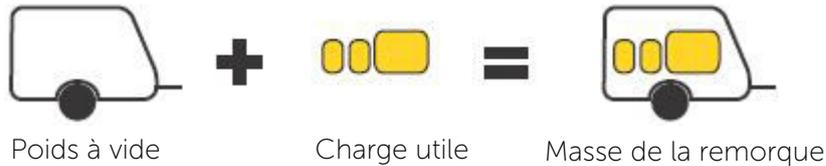
Le non-respect de ces prescriptions peut entraîner des situations de danger en cas de freinage brusque ou de choc.

## Répartition des charges

Pour préserver la tenue de route de votre van, le centre de gravité du chargement doit être le plus bas possible. Cela permet de réduire les effets parasites de suspension tels que roulis, tangage... Les charges lourdes doivent être arrimées ou calées afin d'éviter tout mouvement intempestif. Elles seront placées si possible près du plancher du van et réparties au mieux pour ne pas dépasser les masses maxi autorisées.



### 3.4.4 Remorque



La masse de votre remorque doit rester inférieure ou égale à :

- la masse maxi tractable de votre van (voir « Prescriptions techniques », page 25)
- la masse maxi autorisée pour votre attelage.

Cette dernière est calculée à partir de la valeur D (en kN) indiquée sur l'attelage, à l'aide de la formule suivante :

$$MR = (D \times T) \div [(9,8 \times T) - D]$$

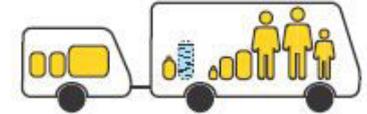
dans laquelle T = masse maxi admissible de votre véhicule (en tonnes) Exemple, si T = 3,5 t. et D = 12,5 kN, alors MR = 2 t.



Masse maxi tractable



Masse maxi admissible  
Ancienne appellation  
Française : PTAC



Masse maxi de l'ensemble  
Ancienne appellation  
Française : PTR

#### Nota

Le Groupe Pilote s'engage à livrer un van dont la masse en ordre de marche se situe à l'intérieur de la tolérance de 5 % par rapport à celle retenue lors des formalités d'homologation. Ce pourcentage de 5 % a été retenu par la réglementation européenne pour prendre en compte la possible variation du poids du van, liée aux aléas de fabrication tant du véhicule de base que de la cellule : tôle extérieure dont l'épaisseur moyenne peut varier, taux d'humidité de composants poreux, etc.

# 4 - Déplacement

## 4.1 Sécurisation avant le départ

Avant de prendre la route, vérifier systématiquement le bon fonctionnement des dispositifs de signalisation (clignotants, feux de route, de croisement, de détresse, avertisseur sonore...).

Votre van est toujours prêt à partir. Il n'y a donc pas de configuration route spécifique. Toutefois, quelques précautions s'imposent pour prévenir tout incident.

- Vérifier que tous les robinets et vannes sont fermés
- Verrouiller la porte du réfrigérateur
- Fermer les portes de la penderie et du cabinet de toilette
- Fermer les fenêtres latérales
- Fermer le toit ouvrant et les lanterneaux
- Verrouiller les placards
- Fermer tous les tiroirs
- Verrouiller toutes les portes des placards
- Verrouiller le toilette coulissant
- Ne laisser aucun objet sur les tables et le plan de cuisine
- Vérifier que toutes les fonctions du panneau de contrôle sont éteintes
- Rentrer le marchepied (fermeture électrique ou manuelle selon le modèle)
- Fermer la porte cellule
- Débrancher le câble extérieur d'alimentation 230 V
- Mettre le réfrigérateur sur position 12 V (ne fonctionne qu'à partir du moment où le moteur tourne)



Fermer les bouteilles de gaz et les appareils fonctionnant au gaz avant le départ, sauf pour les véhicules équipés du système gaz permettant l'utilisation du chauffage en roulant.

## 4.2 Réglages

- Vérifier le réglage des sièges, des ceintures de sécurité et des appuie-têtes
- Régler les rétroviseurs à votre champ de vision

## 4.3 Conduite

Un fourgon aménagé est plus volumineux qu'une voiture. Avant la première utilisation, familiarisez-vous avec la conduite du véhicule, en particulier en marche-arrière. Soyez également prudent lors des descentes, des dépassements ou par vent latéral.

Sur la route, ayez toujours en tête les dimensions de votre véhicule.

### Hauteur

Attention aux ponts, passages souterrains, parkings, branches d'arbres, auvents de stations service, etc.

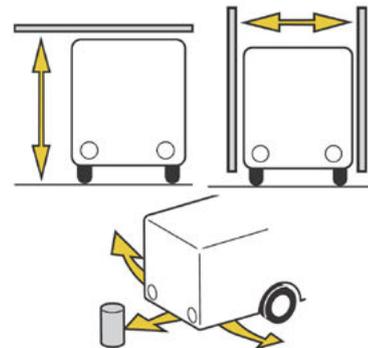
### Largeur

Évitez de vous engager dans des passages difficiles d'accès, ou dans des zones impliquant des manoeuvres de dégagement délicates.

Procéder si besoin à une reconnaissance préalable des lieux.

### Porte-à-faux

Lors des manoeuvres, n'hésitez pas à vous faire assister par une personne à l'extérieur du véhicule.



## 4.4 Places assises autorisées

### Places autorisées en roulant

Seules les places assises en cellule signalées par l'adhésif ci-contre sont autorisées en roulant, avec la ceinture de sécurité bouclée. L'utilisation des places autorisées en roulant sont uniquement face à la route.

Dans certaines configurations de salon, il faut retirer des coussins et moduler des éléments meubles (voir le couchage d'nette).



## 5 - Arrêts et stationnement



Il est interdit d'utiliser un appareil fonctionnant au gaz dans les garages, les parkings fermés et les ferries.

### 5.1 Choix de l'emplacement

Choisir un terrain plat contribuera à votre confort à l'intérieur du véhicule.

### 5.2 Sécurisation à l'arrêt

- Actionner le frein à main
- Sortir le marchepied si vous utilisez la cellule
- Si vous devez quitter le véhicule momentanément, fermer le toit ouvrant et les lanterneaux
- Couper l'alimentation de la pompe à eau sur le panneau de contrôle
- Actionner l'interrupteur 12 V du panneau de contrôle pour éviter une décharge inutile de la batterie



L'utilisation de cales peut s'avérer utile pour mettre à niveau le véhicule.

### 5.3 Alimentations

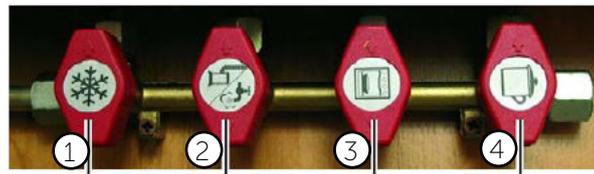
#### 5.3.1 Mise en service de l'eau

Un interrupteur situé sur le panneau de contrôle permet la mise sous pression du service d'eau. La pompe fonctionne automatiquement à chaque ouverture de robinet de l'évier ou du lavabo (dépression). En cours d'utilisation, la pompe envoie automatiquement l'eau du réservoir dans le ballon d'eau chaude pour le remplir et chauffer l'eau.

### 5.3.2 Mise en service du gaz

Ouvrir les robinets d'alimentation des appareils situés dans la cuisine. Lors de l'utilisation du chauffage en roulant, la vanne chauffage/chauffe-eau doit rester ouverte.

- ① Réfrigérateur
- ② Chauffage / chauffe-eau
- ③ Four (option)
- ④ Plaque de cuisson



Il est interdit d'utiliser un appareil fonctionnant au gaz dans les garages, les parkings fermés et les ferries.

### 5.3.3 Électricité 230 V



Le raccordement au secteur se fait au moyen d'un câble à brancher à l'extérieur du van sur la prise bleue P17. Cette prise comporte une liaison « terre » obligatoire. Brancher le cordon d'alimentation puis enclencher le disjoncteur situé à proximité du bloc électrique, afin d'alimenter la cellule. Pour éviter tout risque d'endommagement de votre chargeur, s'assurer que l'alimentation fournit une tension de 230 V  $\pm 10$  %.



Raccorder le van à une prise 230 V le plus souvent possible afin de prolonger l'autonomie et la longévité de la batterie cellule.

Arrêt d'une semaine à un mois

Basculer l'interrupteur du panneau de contrôle en position arrêt



Un groupe électrogène raccordé sur le réseau 230 V du van doit être parfaitement régulé (risque de détérioration du chargeur interne).

## 5.4 Vidange



Les parkings d'autoroute, les stations service et les aires municipales offrent souvent des bornes d'accueil pour la vidange des eaux usées. N'attendez pas le dernier moment pour vidanger.

### 5.4.1 Eaux usées



Pour vidanger, actionner la poignée de la vanne de vidange située sous la porte cellule. La zone de la vanne est repérable par un pictogramme.



Les eaux usées doivent être évacuées dans des endroits appropriés et en aucun cas près des habitations, des cours d'eau ou des cultures.



Pour prévenir les mauvaises odeurs, nettoyer régulièrement les réservoirs (voir chapitre 7).

### 5.4.2 WC

Pour vidanger la cassette WC, consulter la notice du constructeur.

## 5.5 Isolation

En été, utiliser les panneaux ou stores isolants afin de prévenir l'élévation de température dans le van.

## 5.6 Verrouillage

Quand vous quittez le van, verrouillez systématiquement les portes et trappes, et fermez toutes les fenêtres, y compris la fenêtre de toit.

# 6 - Utilisation des équipements

Avant de lire ce chapitre, il est impératif d'avoir pris connaissance des chapitres 2, 3 et 5.

## 6.1 Ouvrants

### 6.1.1 Fenêtres

Fenêtre à projection

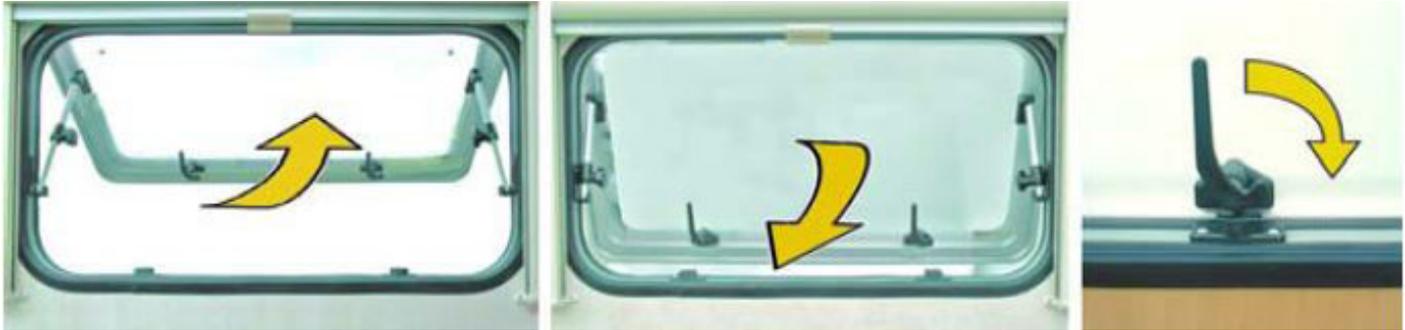
Ouverture de la fenêtre



1. Relever les poignées à la verticale
2. Projeter la fenêtre vers l'arrière
3. Régler l'ouverture des baies, soit à l'aide des molettes de serrage pour les baies équipées de compas tubulaires, soit jusqu'au cran d'arrêt souhaité pour les compas automatiques

La poignée permet aussi de maintenir la fenêtre en position d'aération : ramener la poignée à l'horizontale de manière à l'enclencher à cheval sur la semelle de verrouillage.

## Fermeture de la fenêtre



1. Projeter au maximum la fenêtre vers l'arrière
2. Ramener lentement la fenêtre vers l'avant
3. Abaisser les poignées à l'horizontale



Les fenêtres à ouverture par projection doivent impérativement être fermées lorsque le véhicule roule.



Certaines baies sont équipées de capteur d'ouverture, qui interrompt le fonctionnement du chauffage lorsque l'échappement de celui-ci se retrouve près d'une baie.

## Store combiné moustiquaire / protection solaire

### Stores plissés



1. Utiliser la rainure pour descendre la moustiquaire
2. A l'aide de l'autre rainure, relevez le rideau occultant
3. La languette inférieure permet de lier la moustiquaire avec le rideaux occultant

Pour les désolidariser, tirer sur la languette pour libérer la partie moustiquaire et la partie rideau occultant.



## 6.1.2 Toit ouvrant (selon modèle)

### Recommandations particulières

Avant d'ouvrir le toit ouvrant, enlever si nécessaire la neige, le givre ou les salissures. Vérifier que le dôme acrylique n'est pas endommagé par des branches ou des produits toxiques. Fermer complètement le toit ouvrant avant la mise en route du véhicule et vérifier le bon verrouillage. Ne jamais le manipuler en cours de route.

En cas de défectuosité ou de mauvais fonctionnement, consulter un atelier spécialisé.

### Ouverture

1. Sortir la manivelle de son logement
2. Tourner la manivelle jusqu'à l'angle d'ouverture souhaité
3. Arrêter dès que vous sentez une résistance (angle ouverture max. 70°)



### Fermeture

1. Tourner la manivelle dans le sens inverse. Verrouiller la fenêtre en faisant 2 ou 3 tours supplémentaires
2. Vérifier le verrouillage en poussant la vitre avec la main
3. Replier la manivelle dans son logement



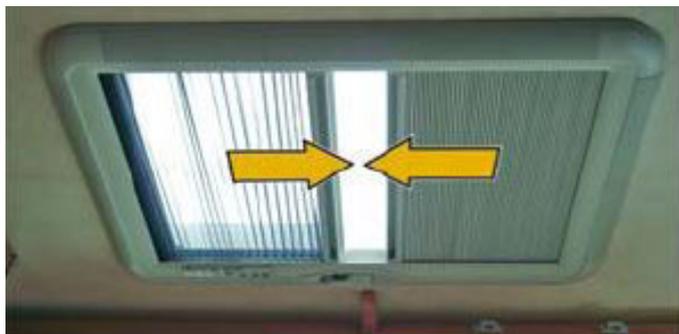
Ne pas nettoyer le dôme avec des produits d'entretien contenant de l'alcool.  
Fermer les fenêtres de toit lors de pluies ou vents violents, ou lorsque le véhicule est en déplacement.



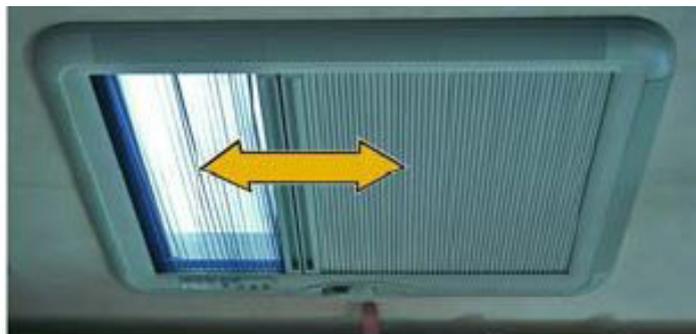
Ne pas marcher sur la vitre acrylique. Le non respect de cette recommandation entraîne une perte de la garantie.

## Store combiné moustiquaire / protection solaire

Un système d'encliquetage permet de combiner les deux stores pour régler la luminosité tout en bénéficiant de la protection moustiquaire.



Encliqueter les deux stores à l'aide des poignées.



Faire coulisser la barre de tension pour régler la luminosité du dôme.



Par forte chaleur, ne jamais occulter la fenêtre de toit à plus des deux tiers, pour assurer une bonne ventilation et préserver les matériaux d'une chaleur excessive.

## 6.2 Cuisine

### 6.2.1 Évier

Les niveaux d'eau sont visibles en lecture sur le panneau de contrôle. La pompe peut fonctionner par saccades si le débit d'eau est trop faible.



Ne jamais verser d'eau bouillante dans l'évier.

### 6.2.3 Appareils fonctionnant au gaz

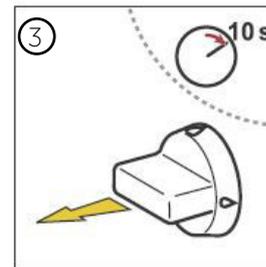
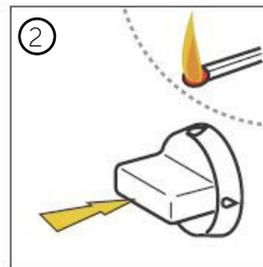
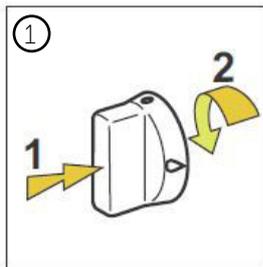
- Lire attentivement la notice des appareils fonctionnant au gaz
- Ne jamais utiliser les appareils sous une pression de service différente de celle pour laquelle ils ont été prévus
- Ne jamais obstruer les évacuations des gaz brûlés des différents appareils

#### Plaque de cuisson

La plaque de cuisson ne doit en aucun cas être utilisée à des fins de chauffage. Par ailleurs, il convient d'aérer largement durant toute période de cuisson afin d'éviter la formation de buée et de condensation.

#### Allumage

- ① Presser le bouton en le tournant légèrement vers la gauche.
- ② Allumer avec un allume-gaz, une allumette ou au moyen du bouton d'allumage électronique si la table en est dotée.
- ③ Maintenir le bouton enfoncé pendant 5 à 10 secondes, puis relâcher.



Les appareils fonctionnant au gaz sont équipés de systèmes de sécurité : le gaz est automatiquement coupé en cas d'extinction de la flamme.

Four (option)

Pour le fonctionnement du four, voir la notice du fabricant.

## Chauffage / chauffe-eau

### Généralités

Nos vans se situent dans la classe de chauffage n° 2 (suivant EN 1646-1). Le renouvellement permanent de l'air et un dosage adéquat du chauffage permettent d'obtenir une ambiance agréable à l'intérieur du van en toutes saisons.

Chauffer suffisamment l'intérieur du véhicule même en votre absence, afin que les conduites d'eau (en particulier celles des toilettes ou servant à l'écoulement) ne gèlent pas. L'intérieur du van est étanche, et la condensation due à la cuisine, la douche ou les vêtements humides ne s'évapore pas naturellement. Il faut donc bien aérer tout en chauffant beaucoup.



Doser le chauffage en fonction du nombre de personnes, du lieu de stationnement et des température et humidité intérieures et extérieures.

Combinés chauffage / chauffe-eau disponibles selon les modèles de van :

Centrale TRUMA Combi 4000 ou 6000 W (selon modèle)



Ventouse



Commande



Soupape  
de vidange



### Chauffage Combi Truma (avec énergie 230 V en option)

Chauffage fonctionnant soit au gaz, soit à l'électricité (Combi EH, en option) distribuant la chaleur dans tout le véhicule grâce à des bouches d'air chaud.

### Chauffage Combi diesel Truma (option)

Chauffage Combi Truma fonctionnant au gasoil raccordé directement au réservoir du véhicule. Dans ce cas, le véhicule n'est pas équipé d'un détendeur GPL avec détecteur de choc. Vous devrez donc fermer vos bouteilles de gaz en roulant.

### Soupape de sûreté / vidange

Votre véhicule est équipé d'une soupape de sûreté automatique, elle s'ouvrira dès qu'il y aura un risque de gel dans le véhicule. Après déclenchement automatique, elle sera à réarmer manuellement.

### Mise en service

Pour obtenir de l'eau chaude, le combiné doit être rempli. Il faut donc d'abord actionner la pompe sur le panneau de contrôle. Actionner la soupape pour évacuer l'air.



Avant la première utilisation, veuillez consulter la notice du constructeur

## Réfrigérateur



Les caches des aérateurs (en option) du réfrigérateur doivent être impérativement retirés en cas de fonctionnement au gaz (voir chapitre 3).

### Avertissement

Le stockage des aliments doit tenir compte des conditions particulières de fonctionnement d'un réfrigérateur installé dans un véhicule. L'appareil ne peut garantir la température nécessaire à la conservation des denrées périssables dans certaines conditions, car :

- en déplacement, le réfrigérateur utilise du courant 12 V ;
- à l'arrêt, le réfrigérateur fonctionne au gaz ou au courant 230 V selon votre choix ;
- un réfrigérateur peut être situé derrière une vitre au soleil ;
- la température du véhicule peut varier fortement en fonction des conditions climatiques extérieures ;
- la température à l'intérieur d'un véhicule fermé en stationnement et exposé au soleil peut dépasser 50°C ;
- on peut être amené à utiliser le réfrigérateur peu de temps après sa mise en température optimale.

Sont considérées comme denrées très périssables, tous produits portant une date limite de consommation associée à une température de conservation inférieure ou égale à 4°C, en particulier : viandes, poissons, volailles, charcuteries, plats préparés.

### Recommandations sanitaires

- Emballer séparément les aliments crus et les aliments cuits avec du papier aluminium ou du film alimentaire.
- N'ôter le sur-emballage des produits que si les indications utiles (DLC, température de conservation, mode d'emploi...) figurent sur l'emballage au contact du produit.

- Ne pas laisser les produits réfrigérés trop longtemps hors du réfrigérateur.
- Mettre en avant les produits dont les dates limites de consommation sont les plus proches.
- Placer les restes dans des emballages fermés et les consommer très rapidement.
- Se laver les mains avant de toucher les aliments, entre chaque manipulation de produits différents et au moment de passer à table.
- Nettoyer le réfrigérateur régulièrement à l'eau savonneuse. Le rincer à l'eau javellisée.

## 6.3 Table

### 6.3.1 Table accrochée au côté du véhicule

#### Position dinette

Afin d'utiliser la rallonge :

- actionner la manette noire vers le bas
- faire pivoter la rallonge dans la position souhaitée



#### Position couchage (option)

Pour positionner la table pour l'ajout d'un couchage en salon :

- ① Plier la partie basse du pied
- ② Déclencher les verrous du support sur rail
- ③ Repositionner la table sur le rail du bas (4)



Pour revenir en position dinette effectuer les mêmes opérations en ordre inverse.

## 6.3.2 Table centrale à pied fixe

### Position dinette

Il est possible de déplacer la table suivant 2 axes de translation

- baisser le levier situé sous la table
- positionner la table dans la position souhaitée
- relever le levier pour bloquer la table



### Position couchage (option)

Pour l'utilisation de la table en position couchage

- actionner le levier situé sous la table
- exercer une pression sur la table pour la descendre au niveau de la banquette
- ré-actionner le levier dans l'autre sens pour bloquer la position

Pour revenir en position haute effectuer les mêmes opérations en ordre inverse.



## 6.4 Télévision

Un emplacement est prévu pour accueillir un téléviseur. Le support orientable est prévu pour le fixer en toute sécurité. L'interrupteur situé dans ce compartiment permet de couper l'alimentation 12 V afin d'éviter une consommation de veille. Une connexion (fil jaune en attente) est disponible pour commander à l'antenne satellite de se replier automatiquement au démarrage du moteur. Consulter votre concessionnaire pour l'installation d'un téléviseur.

## 6.5 Autoradio et Autoradio lecteur DVD et GPS (option)

Pour les autoradios montés en usine, l'alimentation de l'appareil se fait sur la batterie cellule (possibilité d'utiliser l'autoradio à l'arrêt sans risque de décharger la batterie moteur). Pour les véhicules équipés d'un autoradio Multimedia avec lecteur DVD, une liaison audio/vidéo est installée en usine entre l'autoradio et le compartiment TV (possibilité d'utiliser l'autoradio comme lecteur DVD pour la télévision). L'option tablette, n'inclue pas de lecteur DVD. Pour que l'autoradio fonctionne, il faut soit mettre le contact châssis via la clé ou activer la fonction auxiliaire sur le panneau de contrôle (voir chapitre 6.1.1). La commande au volant est disponible en option.

## 6.6 Cabinet de toilette

### 6.6.1 Douche et lavabo

Ne jamais verser d'eau bouillante dans le lavabo ou la douche. Quand le réservoir d'eaux usées est trop rempli, l'excédent peut remonter dans le bac à douche. Afin d'éviter ce problème, vidanger régulièrement les réservoirs.

### 6.6.2 WC

Ne jamais verser d'eau bouillante dans les toilettes.

#### Utilisation des WC

Au moment d'utiliser les WC, actionner la vanne située sur le côté de la cuvette. Après usage, actionner la chasse d'eau du réservoir, puis refermer la vanne.

#### Vidange de la cassette WC

Vidanger la cassette WC aussi souvent que nécessaire (voir chapitre 7).

## 6.7 Couchage

Attention au risque de chute tout particulièrement pour les enfants. Les couchettes en hauteur ne conviennent pas aux enfants de moins de 6 ans qui sont sans surveillance. Utiliser les couchettes pour le couchage uniquement. Pour les lits en hauteur, utiliser le filet de protection contre les chutes installé dans le véhicule.

### 6.7.1 Le toit relevable (option)

N'utiliser ce couchage que lorsque le véhicule est à l'arrêt.

Position du toit relevable :

- ① Installer l'échelle
- ② Détacher les sangles clipsées
- ③ Dégoupiller les attaches et fixer les à l'aimant
- ④ Pousser sur le toit pour qu'il se déploie
- ⑤ Installez vos draps, votre lit est prêt



*Clips papillon qui verrouille le toit.*

Replier le toit relevable

- ① Enveloper draps et autres affaires personnelles
- ② Attrapper les poignées accrochées en haut du toit et tirer dessus
- ③ Tirer la toile à l'intérieur pour éviter qu'elle ne se coince dans les mécanismes
- ④ Répéter cette opération jusqu'à ce que le toit soit bien replier
- ⑤ Fixer les goupilles papillons et accrocher les clips.



*Poignée qui permet de rentrer le souffler.*

## 6.7.2 Le couchage d'înette

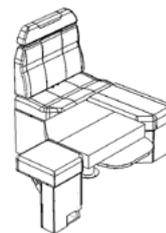
La table est abaissée au niveau des banquettes pour recevoir les compléments de couchage.

- Replier le pied de la table
- Mettre la table en position basse sur les supports prévus à cet effet
- Sortir les compléments de couchage
- Disposer les coussins sur la table

Avec table accroché au côté du véhicule



Avec table centrale à pied fixe



# 7 - Entretien et hivernage

## 7.1 Installation gaz

Vérifier régulièrement le bon état des tuyaux d'arrivée de gaz dans le coffre à gaz. Les changer pour un modèle homologué identique à celui d'origine, dès que leur état l'exige, et au plus tard avant la date limite d'utilisation marquée sur le tuyau. Ne jamais utiliser de rallonge de ces tuyaux.



Vérifier l'état des tuyaux de gaz régulièrement.  
Pour leur remplacement, se conformer aux instructions de la notice du fabricant.

## 7.2 Entretien de l'intérieur

### 7.2.1 Cabine

Se référer au manuel utilisateur du constructeur.

### 7.2.2 Mobilier

Utiliser un chiffon humide ou un produit d'entretien doux pour meubles.

#### Ferrures des portes de meuble :

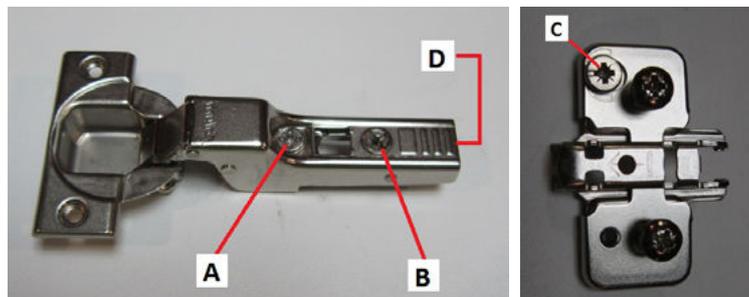
Si avec le temps, les portes de placard ou de penderie se dérèglent, il est possible d'ajuster les ferrures de ces meubles.

**A** : Réglage de la surface d'appui pour corriger l'écartement : tourner la vis vers la droite pour diminuer la surface d'appui, tourner la vis vers la gauche pour augmenter la surface d'appui.

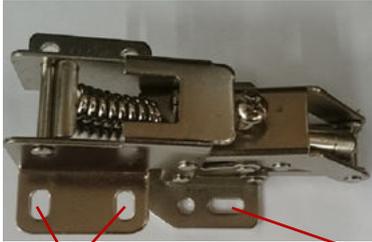
**B** : Réglage de la profondeur. Le réglage en profondeur s'actionne grâce à la vis excentrée.

**C** : Vis de sûreté (à ôter avant tout démontage).

**D** : Pour décrocher les portes de meubles, appuyer sur le bouton de déverrouillage.



## Réglage des portes hautes :



Trous oblongs pour le réglage parallèle avec les portes adjacentes

Trou oblong pour le réglage hauteur et l'alignement avec les portes.

### 7.2.3 Coussins, matelas

Nettoyer les coussins et les matelas avec une brosse douce ou un aspirateur. Les mousses de lavage pour textiles délicats sont à utiliser avec prudence. Sur le cuir ou le simili-cuir, n'utiliser que de l'eau savonneuse à l'aide d'un chiffon ou d'une éponge. Nous recommandons un nettoyage à sec pour les housses de matelas.

### 7.2.4 Entretien des baies

N'utiliser que de l'eau et un chiffon doux pour le nettoyage des fenêtres. Entretenir les joints d'étanchéité en caoutchouc avec du talc. Nettoyer les stores avec de l'eau savonneuse exclusivement.



Les produits solvants ou décapants de type alcool détériorent immédiatement le double-vitrage. Nettoyer uniquement à l'eau.

### 7.2.5 Équipements sanitaires

Ne pas utiliser de produits abrasifs.

### 7.2.6 Appareils de cuisson

Se conformer aux instructions du fabricant.

### 7.2.7 Réfrigérateur

Chaque année, faire nettoyer les conduits d'aspiration et la cheminée du réfrigérateur à l'air comprimé par un spécialiste agréé.

Entretien l'intérieur du réfrigérateur selon les instructions du fabricant.

### 7.2.8 Chauffe-eau

Chaque année, faire nettoyer les conduits d'aspiration et la cheminée du chauffe-eau à l'air comprimé par un spécialiste agréé.

### 7.2.9 Panneau de contrôle

Le panneau de contrôle ne nécessite pas d'entretien technique. Pour nettoyer la plaque frontale, utiliser un chiffon doux légèrement humidifié et un détergent non-agressif.



Ne pas utiliser de solvant, éthanol ou produit semblable.  
Aucun liquide ne doit pénétrer à l'intérieur du panneau de contrôle.

### 7.2.10 Entretien du toit relevable

- Pour un entretien qualifié du soufflet, il est recommandé de traiter ce dernier avec un produit d'imperméabilité.
- Le soufflet doit être aéré plusieurs fois par an pour éviter l'apparition d'une odeur de moisi.
- Le soufflet ne doit jamais être fermé en état humide ou mouillé. Si cela a malgré tout été le cas, il doit sécher intégralement le plus tôt possible.
- Avant les mois d'hiver, le joint d'étanchéité en caoutchouc de la coque de toit doit être enduit de talc ou d'un produit comparable pour éviter qu'il ne colle à la carrosserie sous l'effet du gel.
- Les boulons de fermeture ainsi que toutes les pièces mobiles de la serrure doivent être graissés afin de conserver leur souplesse.

## 7.3 Nettoyage de l'extérieur

### 7.3.1 Lavage de la carrosserie

La carrosserie de votre van est composée de différents matériaux nécessitant chacun un entretien particulier afin de garantir leur bonne tenue dans le temps.

Nota : n'utiliser que des éponges et chiffons doux. Les tampons abrasifs et les détergents sont interdits. Éviter un usage trop intensif du nettoyeur haute pression qui peut détériorer certaines parties de la carrosserie (joints, pièces plastiques).

Pièce	Matériau	Périodicité	Entretien
Vitrages	Acrylique	Hebdomadaire en période de roulage	Laver à l'eau exclusivement.
Carrosserie	Tôle d'aluminium peinte		Laver à grande eau. Utiliser les mêmes produits que pour l'automobile. Nous préconisons un shampoing disponible chez votre concessionnaire.
Pare-choc Protections latérales Passages de roues Feux	Plastique thermoformé (ABS)	Mensuel en période de camping	

### 7.3.2 Goudron

Utiliser seulement des produits disponibles chez votre concessionnaire pour enlever les goudrons sur vos fenêtres.

Ne pas utiliser d'autres produits chimiques.

### 7.3.3 Petites rayures

Pour les petites rayures, vous pouvez utiliser un polish liquide. A utiliser avec précaution, après s'être assuré qu'il n'est pas abrasif en le testant sur une petite surface, suivant la profondeur des rayures.

## 7.4 Hivernage ou arrêt prolongé

### 7.4.1 Batteries

#### Entretien de la batterie

La longévité de la batterie dépend de la manière dont elle est utilisée et entretenue. Veiller à ce que les cosses soient toujours propres et graissées afin d'éviter la sulfatation. Vérifier également que les cosses sont bien serrées.

#### Quand recharger ?

Charger la batterie lorsque la tension atteint 12,2 V. En cas d'arrêt prolongé, vérifier régulièrement l'état de charge et recharger si nécessaire. Une recharge de la batterie est nécessaire au moins tous les six mois.

Le non-respect de cette consigne est une cause d'exclusion de prise en charge sous garantie.



Éteindre l'alimentation 12 V dès que le véhicule n'est pas habité.

La batterie cellule est équipée d'un tuyau de dégazage qui ne doit pas être obstrué et rester libre vers l'extérieur.

#### Comment recharger ?

Pour recharger la batterie, brancher le véhicule sur le secteur 230 V durant 24 heures après avoir vérifié que le fusible F1 de protection batterie cellule est bien en place.

#### Stockage

- Mettre hors service l'interrupteur principal 12 V sur le panneau de contrôle.
- Retirer le fusible 50 A (F2) sur le bloc électrique pour déconnecter la batterie moteur.
- Arrêter tous les appareils et éteindre toutes les lampes.
- Retirer le fusible 50 A (F1) sur le bloc électrique pour déconnecter la batterie cellule après vous être assuré de sa bonne charge (une batterie déchargée est sensible au gel).
- Déconnecter les bornes de la batterie.

Suivre les consignes du manuel d'utilisation du bloc électrique pour les autres mesures relatives à l'immobilisation.

Si le véhicule doit rester immobilisé pendant une longue période dans des conditions de froid intense, démonter les batteries et les garder dans un lieu à température moyenne.



La batterie est un appareil dangereux. Lors de toute manipulation, ne pas fumer et veiller à ne pas provoquer d'étincelles. L'électrolyte est un produit corrosif. En cas de contact, se rincer abondamment à l'eau claire.

Stockage de la batterie cellule :

Les batteries chargées avec acide, dans le cas où elles sont laissées inactives, sont assujetties au phénomène d'autodécharge. Ce procédé chimique consiste en une transformation progressive des matières actives des plaques en sulfate de plomb. La technologie actuelle utilisée pour la production de nos batteries chargées permet de minimiser ce phénomène. Toutefois, si les batteries sont inutilisées trop longtemps (plus de six mois), l'état de charge diminue de plus de 20 % et la sulfatation des plaques peut devenir irréversible, rendant difficile la recharge, avec le risque de compromettre définitivement les performances et la durée de vie des batteries.

La première règle à respecter est donc de ne pas laisser la batterie déchargée pendant une longue période. Pour pallier ce phénomène, il est nécessaire de ne pas laisser la charge de la batterie descendre en dessous de 11,9 V pendant une longue période, car il y a un risque de décharge profonde, cause d'exclusion de la garantie.

La principale cause de dégradation des batteries est la sulfatation (80 % des cas). Quand l'état de sulfatation est avancé, il peut se manifester par l'apparition de poudre blanche au niveau des cosses.



Les batteries contiennent des substances dangereuses pour l'environnement. L'élimination des batteries usagées doit se faire dans le respect de l'environnement et des réglementations en vigueur.

Phénomène d'autodécharge :

Une batterie se décharge même sans être utilisée. Pour un stockage à une température de 20 °C, la perte de capacité peut atteindre 6 % par mois pour des batteries de mauvaise qualité. Plus la température est basse, moins la perte est importante. Avant une période d'hivernage, il convient d'appliquer une charge complète. L'utilisation de panneaux solaires ou d'éoliennes permet également de la réaliser. Une température ambiante élevée accélère le processus d'autodécharge. Il est donc conseillé de stocker la batterie dans un endroit frais (autour de 10 - 15°C).

## 7.4.2 Eau

Le van non habité et non chauffé doit être protégé contre les moisissures et les bactéries lors de l'hivernage. Respecter les règles suivantes pour une parfaite vidange de l'ensemble de l'installation d'eau propre.

Vidange des circuits d'eau propre et d'eaux usées

- Vider le réservoir d'eaux usées en actionnant la vanne de vidange.
- Vider le réservoir d'eau propre par le bouchon de visite situé sous les coussins de la banquette.
- Laisser les robinets mitigeurs ouverts en position médiane et la pomme de douche posée sur le fond du bac à douche.



Nettoyer l'intérieur des réservoirs. La présence d'eau stagnante même en petite quantité favorise l'apparition d'odeurs ou d'algues.

Purge du chauffe-eau

- Pour vider le chauffe-eau, tourner la manette bleue sur 180°. Le bouton pression saute et l'eau du chauffe-eau peut s'écouler.
- Mettre la pompe en marche (sur le panneau de contrôle) pour évacuer l'eau de toute la tuyauterie. La vidange est complète lorsque l'eau ne s'écoule plus de la soupape du chauffe-eau.



La pompe peut tourner plusieurs minutes à vide, sans détérioration.

### 7.4.3 Mise hors service du réfrigérateur

Pour mettre le réfrigérateur hors service pour une durée indéterminée, fermer le robinet d'arrêt à bord, ainsi que le robinet des bouteilles dans le coffre à gaz. Maintenir la porte entrebâillée, puis installer les caches Hiver sur les grilles de ventilation.

### 7.4.4 Dispositif d'aération

Lors de la période d'hivernage permettre une aération régulière et naturelle du van (soute et cellule). Ouvrir régulièrement les portes de la soute, de la cellule et les baies. A l'intérieur ouvrir également l'ensemble des portes de placards, tiroirs de meubles et penderies pour permettre une bonne ventilation du véhicule et éviter condensation et moisissures.

### 7.4.5 Réparations

Vous trouverez ci-après la liste des concessionnaires agréés Bavaria en France et à l'étranger. Vous disposerez de la dernière version de notre réseau européen sur [www.vans-bavaria.fr](http://www.vans-bavaria.fr).

Ne jamais permettre ou réaliser de modifications des installations et appareils électriques ou GPL, sauf par des installateurs agréés.



Pour des raisons de sécurité, les pièces de rechange doivent être conformes aux spécifications du fabricant et montées par lui ou son représentant agréé.

## 8 - Les concessionnaires Bavaria

## 8.1 Concessionnaires Bavaria en France

Dpt	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
10	CLC TROYES	ZAC des Mercieres 6 rue des Vignes 10410 VILLECHETIF	03 25 82 56 30	clctroyes@clc-loisirs.com www.clc-loisirs.com
11	SODEV TPL NARBONNE	Chemin de Rataccas Z.I. Plaisance 11100 NARBONNE	04 68 42 01 67	sec1.narbonne.concess@tpl.fr www.tpl.fr
13	SODEV TPL ESPACE DETENTE	1992 Route nationale 8 13170 LES PENNES MIRABEAU	04 42 02 86 81	infos.espacedetente@gmail.com
14	NORMANDIE CAMPING-CAR	304 rue Bellevue 14460 CARPIQUET	02 31 30 10 00	normandie@boutelet.com www.autocampingcarservice.com
14	AUTO CAMPING CAR SERVICE	4 et 6 Ave des Carrières Rond Point de la Maladrerie Parc d'activité de la Grande Plaine 14760 BRETTEVILLE/ODON	02 31 73 01 01	info@boutelet.com www.autocampingcarservice.com
16	BRAULT LOISIRS	2, route de Limoges 16260 CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	05 45 68 17 95	www.braultloisirs.com brault-loisirs@orange.fr
18	ISL (Inter Service Loisirs)	Route de la Charité 18390 SAINT GERMAIN DU PUY	02 48 24 31 40	www.inter-services-loisirs.fr isl18@wanadoo.fr
22	BONJOUR CARAVANING COETMIEUX	rue des Perrieres ZA des Landes 22400 COETMIEUX	02 96 51 51 51	www.bonjourcaravaning.fr
24	CAP PASSION	27 ave de Bordeaux-Montanceix 24110 MONTREM	05 53 04 40 01	sebastien@cap-passion.fr www.cap-passion-campingcars.fr
28	CARAVANING CENTRAL	10 rue Jean Perrin 28600 LUISANT	02 37 31 66 92	www.caravaning-central.com
17	COCV 17	19 route de la Rochelle 17300 ROCHEFORT- VERGEROUX	05 46 99 02 64	www.cocv.ypocamp.fr

Dpt	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
29	BRETAGNE CAMPING-CAR	266 Rue Alain Colas 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	02 98 37 81 82	britwayscar.plougastel@gmail.com www.brest-sud.idylcar.fr
30	SODEV TPL NIMES	1520 route de Nîmes 30540 MILHAUD	04 66 29 78 24	jm.jobbert@tpl.fr www.tpl.fr
31	TOULOUSE ESPACE LOISIRS	36, route de Paris 31150 FENOUILLET	05 62 10 76 65	www.loisireo.fr
31	MURET CAMPING CARS	14 boulevard de Joffrey 31600 MURET	05 61 51 61 79	www.loisireo.fr
33	BORDEAUX ESPACE LOISIRS	Rue Miguel Cervantés - BP10363 33694 MERIGNAC Cedex	05 56 34 87 12	www.loisireo.fr
33	BORDEAUX CAMPING CARS	RN 10 - Sortie 32.1 106 Avenue de l'Aquitaine 33660 SAINTE EULALIE	05 56 38 12 22	www.loisireo.fr
34	MONTPELLIER ESPACE LOISIRS	Mas de Figuiere Espace Commercial Frejorgues 1463 rue Hélène Boucher 34130 MAUGUIO	04 99 64 28 00	www.loisireo.fr
35	OUEST EVASION	ZA Beauséjour 35520 LA MEZIERE	02 99 62 42 06	ouest-evasion@wanadoo.fr www.ouest-evasion.fr
37	SAS SUD LOIRE CARAVANES 37	Avenue des Landes du Cassantin 37210 PARCAY MESLAY	02 47 29 01 11	scl.parcaymeslay@wanadoo.fr www.sud-loire-caravanes.com
41	AUTO CARAVANES LOISIRS	RN 152 41500 SUEVRES	02 54 87 80 23	acl.silvere@hotmail.fr www.auto-caravanes-loisirs.fr
42	CAMPING CAR 42	Lieu dit les Moulineaux 42480 LAFUILLLOUZE	04 77 93 08 79	contact@campingcar42.com www.destinea-st-etienne.fr
44	SOCODIM LOISIRS	90, route des Sorinières 44000 REZE	02 51 70 27 87	v.vendeurs@socodim.fr www.socodim.fr

Dpt	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
44	SOCODIM NORD LOISIRS	rue Andromede ZAC du Clair de Lune 44360 ST ETIENNE DE MONTLUC	02 40 38 08 28	commercial.nl@socodim.fr
49	SUD LOIRE CARAVANES 49 NORD	Parc d'activités d'Angers - Avrillé B.P. 50038 - Z.I. des Landes II 49240 AVRILLE	02 41 42 72 40	www.sud-loire-caravanes.com
49	CARAVANING CENTRAL	17 rue du Mans 49300 CHOLET	02 41 58 96 64	www.caravaning-central.com
56	BONJOUR CARAVANING GUIDEL	14 ZA Pen Mane 56520 GUIDEL	02 97 02 70 70	guidel@bonjourcaravaning.fr www.bonjourcaravaning.fr
57	CLC EXPO CAMPING CAR	ZAC Actisud Saint Jean 57130 JOUY AUX ARCHES	03 87 38 33 98	contactexpo@clc-loisirs.com www.clc-loisirs.com
59	LESTRINGUEZ ET FILS	RN 43 - 98 bis, rue V. Wattremez BP35 59157 BEAUVOIS EN CAMBRESIS	03 27 76 55 80	www.lestringuez.com
		Avenue de la République 59472 SECLIN	03 20 32 25 99	www.lestringuez.com
		ZAC Auchan Louvroil rue de l'Espérance 59720 LOUVROIL	03 27 62 05 49	www.lestringuez.com
60	WATTELLIER LOISIRS	rue Emile Combes 60600 ERQUERY	03 44 50 15 07	elizabeth.ferreira@clc-loisirs.com www.wattelier.com
63	DESTINEA CAP LIBERTE	41 Avenue d'Aubièrre 63800 COURNON	04 73 26 82 68	capliberte63@orange.fr
64	BEARN LOISIRS	89, bd de l'Europe 64230 LESCAR	05 59 77 66 00	www.bearn-loisirs.ypocamp.fr
64	LOISIRS EVASION	12 av du Doct Camille Delville 64100 BAYONNE	05 59 55 24 24	www.loisirs-evasion.ypocamp.fr

Dpt	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
67	GO LOISIRS LEHMANN	RN 4 Sortie Autoroute A351 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM	03 88 78 15 40	strasbourg-caravanes-cc@ wanadoo.fr
69	CAMPING CAR 69	RN 6 174, route de Grenoble 69800 SAINT PRIEST	04 78 90 37 72	contact@campingcar69.com
71	NORD SUD CARAVANING	Zone Artisanale du Colombier 71510 SAINT LEGER SUR DHEUNE	03 85 45 42 07	directioncommercial@ nordsudcaravanning.fr www.nordsudcaravanning.com
72	SLC CARRE 72	7 avenue du Mans 72650 LA BAZOGE	02 43 25 42 60	www.sud-loire-caravanes.com
73	ALPES EVASION	224 rue de la dent de chat 73420 VOGLANS	04 79 61 23 83	accueil@alpesevasion.net www.alpesevasion.com
74	CURIOZ LOISIRS	228 route de Paris 74330 LA BALME DE SALLINGY	04 50 68 78 65	www.masters-annecy.com
76	CAMPING CARS PIERRE	Boos 441 route de Rouen 76520 BOOS	02 32 96 31 96	c.pierre@camping-cars-pierre.com
77	EVASION CARAVANES CAMPING-CARS	RN 3 Ferme le gros bois 77410 CLAYE SOUILLY	01 60 26 28 39	sa.evasion@wanadoo.fr
79	NIORT EVASION	BP 1092 - Souche 79010 NIORT CEDEX	05 49 33 41 76	www.niort-camping-car.com
81	LOISIREO ALBI CAMPING-CARS	27 rue François Thernes 81990 PUYGOUZON	05 63 36 22 79	www.loisireo.fr
85	VENDEE LOISIRS	La Landette Rte des Sables 85430 LES CLOUZEAUX	02 51 40 38 18	n.vendee@socodim.fr www. socodim.fr
86	VIENNE AVENTURE	19 AV du cerisier noir 86530 NAINTRÉ	05 49 23 40 72	www.vienneaventure.com
88	CLC VOSGES	13 allée N°4 Zone Inova 3000 88150 THAON LES VOSGES	03 29 39 30 30	clcvosges@clc-loisirs.com www.clc-loisirs.com

Dpt	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
90	YPOCAMP JEANNIOT LOISIRS	Route de Montbelliard 90400 SEVENANS	03 84 56 01 48	jeanniot-belfort@ypocamp.fr www.ypocamp.fr

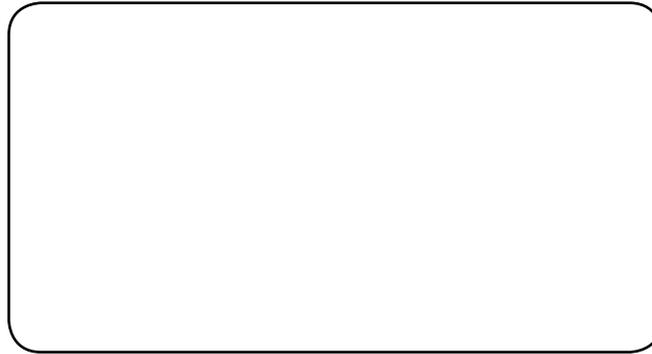
## 8.2 Concessionnaires Bavaria en Europe

Pays	Concessionnaire	Adresse	Tel	Site Internet
BELGIUM	URBANO MOBILITY SOLUTIONS BVBA	Duinkerseweg 20 8400 OOSTEDE	(32) 059554000	www.urbano.be
ENGLAND	OAKWELL MOTORHOMES	«65- 57 Pontefract Road Bansley S71 1HB	(44) 01226 293300	sales@oakwellmotorhomes. com www.oakwellmotorhomes.com



**BAVARIA**  
mon living car

Votre concessionnaire



Route du Demi-Boeuf - 44310 LA LIMOUZINIÈRE-FRANCE

Tél. : 02 40 32 16 00 / Fax : 02 40 32 16 37

[www.vans-bavaria.fr](http://www.vans-bavaria.fr)